

Conseil communal du 20 août 2024

ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre :

REFUSÉ

Abstention :

ABSTENTION

Point n°1 - Point Informations

Remarque :

- À nouveau, le Conseil est informé que des dépenses ont été réalisées sans respecter la loi sur les Marchés publics, et ce, pour un montant de 25.432 € !
- Et parmi les factures : 6 factures d'un brasseur local pour 3.622 €, une facture Famenne Béton de 5.569 €.

Point n° 4 - Directrice financière - Compte de fin de gestion – Arrêt

APPROUVÉ

- **Une question** : à quoi correspondent les dépenses pour « Habitation Vacances Parc du château », page 42 de la balance des comptes particuliers, pour un montant 383.000 €.
- **Réaction du Collège** : on va se renseigner.

Point n° 15 ASBL C.O.D. Rapport d'activités 2023, comptes 2023 et budget 2024.

APPROUVÉ

- **Questions** : bravo pour le rapport, du COD, que je lis tous les ans avec beaucoup d'intérêt, ne fréquentant pas le Centre. Il reflète le dynamisme de l'équipe en place, les difficultés rencontrées et les succès.

J'y lis que la chaudière à bois a été en panne, entraînant une forte hausse de consommation de mazout. Pour quelles raisons ? Est-elle réparée ? À quel coût, vu la hausse de consommation de mazout ?

- **Réaction du Collège** : oui, la panne est réparée. Il s'agissait d'un problème lié à la vis d'alimentation de la chaudière, suite à une mauvaise qualité des plaquettes fournies. Le fournisseur de plaquettes a reconnu les faits et son assurance va intervenir. En fait, des éléments métalliques, mauvais bois, etc. ont plusieurs fois bloqué la vis > réparation > commande de pièces > temps perdu...> évaluation des dégâts par leur assurance. Depuis, un nouveau marché de fourniture a été lancé, auquel n'a pas répondu l'actuel fournisseur : un fournisseur avec une qualité de plaquettes de bois exceptionnelle a été choisi, augmentant le potentiel calorifique chauffage qui dure plus longtemps.

Point n° 21 Régie foncière - Contrat de location de 3 emplacements de stationnement au parking des Récollets (places 13-14-15).

ABSTENTION

- **Question** : y a-t-il eu une information publique pour ces locations ? la loi sur les marchés publics n'est-elle pas applicable ?

- **Réaction du Collège** : après discussion sur un possible report pour analyse, le point est proposé au vote sur pression du Directeur Général, pour éviter une perte de rentrées. Et proposant de revoir le contrat endéans l'année (contrats d'un an avec tacite reconduction). ... si la prochaine majorité ne l'oublie pas.
Prix de location d'un garage : 600 € > 747 € HTVA.

Point n°22 - Régie foncière. Vente d'un terrain à Heyd. Approbation du projet d'acte

ABSTENTION

- **Réflexion > question** : pourquoi vendre au lieu de louer ? Il existe tellement d'autres manières de mettre un terrain à disposition, avec possibilité d'investissement, sans vendre.

- **Réaction du Collège** : pour permettre à l'agriculteur d'investir.

Point n° 23 - Régie foncière - El Cwène Heyd - Permis d'urbanisation

ABSTENTION

- **Question** : pourquoi ce projet d'urbanisation n'a-t-il pas été déposé plus tôt ?
Et pourquoi continuer à urbaniser le long des routes, contribuer à réduire les terres publiques mises à disposition de l'agriculture (bientôt, la commune n'aura plus de terres à proposer!) et rendre un mauvais service aux jeunes en s'implantant hors centralités, loin des services. Il est temps de réfléchir à la mise en œuvre des « centralités » (grouper au maximum les logements autour de services) dans la commune.

- **Réaction du Collège** : idée urbaines, non adaptées à la ruralité (sic). Nécessaire pour offrir des terrains abordables aux jeunes.

Eric Jurdant
Conseiller communal